

N° 2012-028

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 25 janvier 2012** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

| | |
|-----------|------------|
| Date | 19/01/2012 |
| Affichage | 19/01/2012 |

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

| En Exercice | Présents | Procurations et Absents |
|-------------|----------|----------------------------|
| 33 | 29 | 4 |

THEME : **FINANCES 2.**

OBJET : **AVANCE SUR
SUBVENTION MUNICIPALE
A L'OFFICE DU TOURISME.**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à Gérard FROMM.
MARCADET Didier pouvoir à MUSSON Pascal.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.
ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe.

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, MARCADET Didier, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Renée PETELET.

Dans l'attente du vote des subventions au budget 2012, afin d'assurer les charges de fonctionnement du premier trimestre de l'Office du Tourisme, il est proposé au conseil municipal de décider d'attribuer une avance de 250 000 euros sur la subvention annuelle.

Cette avance sera imputée sur l'exercice 2012 et versée début février.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM


TRANSMIS LE 27 JAN. 2012

PUBLIÉ LE 27 JAN. 2012

NOTIFIÉ LE 31 JAN. 2012